

Ville de Port-de-Bouc

Conseil Municipal du 23 mai 2017

La séance du Conseil Municipal de la Mairie de Port de Bouc est ouverte dans les formes réglementaires à 18 h 05, sous la présidence de Madame Patricia FERNANDEZ-PÉDINIELLI, Maire de Port de Bouc.

Madame le Maire procède à l'appel nominal.

27 présents : FERNANDEZ-PÉDINIELLI Patricia, DEPAGNE Marc, CERBONI Rosalba, BELSOLA Laurent, GIOVANELLI Béatrice, GUIRAMAND Patrick, MALARET Monique, CHAPELLE Patrice, PHILIPPE Louis, SIRAT Boulenouar, GIORGETTI René, SANTIAGO Michel, NOUGUE Alain, GALLINA Martine, DOMINI Chérifa, MULLER Martine, DI CESARE Stéphanie, TALBI Mehdi, NGUYEN Jean-Louis, LOUDIYI Fatima, MICHEL Christiane, BERNEX Claude, PINET Gérald, TETIENNE-CASANO Corinne, PEPE Virginie, DIDERO Stéphane, GIANNANTONI Jean-Christophe.

5 Absents avec procuration : SANTORU-JOLY Evelyne, LADJAL Mériem, TORRES Christian, SAADAoui Amar, DINI Manon.

1 absent excusé : REBBADJ Saler.

Le quorum est atteint, la séance du Conseil Municipal est ouverte.

Madame le Maire désigne comme **secrétaire de séance Madame Fatima LOUDIYI**, qui accepte de prendre cette responsabilité.

Mme le Maire.- Nous souhaitons la bienvenue à Jean-Louis NGUYEN. Madame LACHAUD, qui ne vit plus régulièrement sur la ville de Port de Bouc même si elle y travaille tous les jours, a préféré se retirer de son mandat d'élue conformément à son éthique et conformément à la loi. M'ayant proposé sa démission, dans l'ordre du tableau j'ai demandé à Madame Solange CABAU qui n'a pas souhaité siéger pour diverses raisons que beaucoup d'entre vous connaissent, c'est-à-dire qu'elle est beaucoup prise par ses activités par ailleurs et ne pense pas pouvoir assumer pleinement toutes les charges que je fais peser sur vos épaules à toutes et à tous. Donc il revient à Jean-Louis de devenir conseiller municipal, responsabilité qu'il a acceptée. Donc nous te souhaitons la bienvenue, bon retour parmi nous puisque ce n'est pas une première.

M. NGUYEN.- Je vous remercie.

Mme le Maire.- Bon retour parmi nous également à Fatima LOUDIYI. Isabelle CORTES, qui doit régulièrement se rendre en Espagne pour des raisons professionnelles, se sentait très mal à l'aise de devoir être absente du territoire de Port de Bouc même si elle y travaille et y réside toujours, et m'a demandé de bien vouloir accepter sa démission. Dans l'ordre du tableau c'est Fatima qui remonte et qui reprend ses fonctions de conseillère municipale pour ce mandat-là. Bienvenue.

Mme LOUDIYI.- Merci.

Mme le Maire.- Nous avons 2 comptes rendus à approuver compte tenu du dernier Conseil Municipal que nous avons réalisé rapidement pour des raisons de timing et d'agenda.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2017

Mme le Maire.- Y a-t-il des remarques ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité, M. Pinet.

Qui s'abstient ? Les autres membres de l'opposition.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 16 mars 2017 est approuvé par la majorité + M. Pinet - Abstention des autres membres de l'opposition

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2017

Mme le Maire.- C'est un Conseil Municipal que nous avons convoqué rapidement pour des raisons d'agenda.

Y a-t-il des remarques ? (*Aucune remarque n'est formulée*)

Qui est pour ? La majorité, M. Pinet.

Qui s'abstient ? Les autres membres de l'opposition.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 avril 2017 est approuvé par la majorité + M. Pinet - Abstention des autres membres de l'opposition

1/ CONVENTION CADRE DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT D'AVENIR (PIA) : VILLE DURABLE ET SOLIDAIRE

Rapporteur : Madame le Maire (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire. - Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°1 est adopté à l'unanimité

2/ DEMANDE DE SUBVENTION FEDER : APPEL A PROPOSITIONS « REALISER DES ECONOMIES D'ENERGIE GRACE AUX SYSTEMES INTELLIGENTS »

Rapporteur : M. Marc DEPAGNE (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire. - Y a-t-il des demandes de précision ou d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°2 est adopté à l'unanimité

3/ RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Madame le Maire

Ça peut paraître bizarre pour l'ensemble des élus de Port de Bouc mais c'est la nouvelle organisation territoriale, c'est fort dommageable, mais bon, la Politique de la Ville de Port de Bouc est d'abord vue à l'échelle métropolitaine. Bien évidemment, soyez assurés du fait que le pilotage se fait en proximité. Pour autant nous sommes sous compétence métropolitaine et c'est donc au sein du Conseil de Territoire n°6 que la décision est prise par la métropole, entérinée ensuite au Conseil de la Métropole, de notre Politique de la Ville.

Aujourd'hui un rapport est fait sur la mise en œuvre de cette Politique de la Ville au Conseil Municipal.

C'est la première fois que le rapport est aussi complet puisqu'au-delà de notre ville de Port de Bouc vous avez dans le rapport l'ensemble du Projet Politique de la Ville qui regroupe les quartiers de Martigues.

Vous avez eu ce rapport entre les mains. Sont précisés non seulement les grands axes d'actions pour essayer de réduire les inégalités, de s'attaquer à une équité dans le territoire notamment au niveau de la santé pour les populations fragilisées, sur des situations scolaires particulièrement préoccupantes et le niveau de qualification à développer, mais également l'offre culturelle et sportive ; la nécessité d'améliorer l'accès aux droits et de travailler sur le civisme et la tranquillité.

Vous voyez que cela grève à notre projet de Politique de la Ville tous les dispositifs d'atelier santé ville, contrat local de santé, les programmes d'utilité éducative, le CISPD dans le cadre de sa stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance, mais aussi les grands projets structurants de développement portés par le SCOT, le Programme Local de l'Habitat avec, pour ce qui nous concerne, le Projet de Rénovation Urbaine, mais aussi le Programme de Déplacement Urbain avec un renforcement de l'offre de transport urbain et interurbain ; travailler à diversifier le secteur industriel pour créer du renouvellement économique ; travailler en direction des populations les plus précaires des quartiers prioritaires par rapport à la situation de l'emploi ; mais aussi voir comment, dans l'intervention sur le bâti de notre commune, on essaie d'agir sur l'habitat dégradé, mais aussi sur la mixité de l'habitat et pas simplement de l'habitat social.

Tous ces axes-là sont ensuite déclinés à l'intérieur de ce rapport de mise en œuvre de la Politique de la Ville pour

2016 avec tous les contenus, les attendus, les objectifs, les statistiques, etc.

À partir de ce rapport de la Politique de la Ville, celle-ci étant le terme générique du dispositif de l'Etat, nous avons la politique de notre ville puisque tout en s'occupant des populations les plus fragilisées on s'occupe en général de la population en mettant en place une activité sportive ou culturelle accessible à tous, par exemple, mais tous les exemples valent.

Vous avez ce rapport très précis.

Cette année nous y annexons le rapport de la Solidarité Urbaine et de la Cohésion Sociale mais de 2015, puisqu'il va falloir attendre toutes nos notifications. Je pense qu'au prochain Conseil Municipal nous pourrons parler de celles de 2016. L'année prochaine, lorsque nous ferons le rapport de la mise en œuvre de la Politique de la Ville, nous aurons tout pour 2017.

Tous les secteurs sont repris dans le rapport de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Cohésion Sociale : la solidarité, les actions sociales, l'insertion, les personnes âgées, la prévention de la délinquance, l'accès aux droits, le sport, la santé publique, l'éducation, l'enfance jeunesse, la citoyenneté, le développement éducatif, le développement culturel, le développement urbain, le cadre de vie.

Page 2 vous avez l'ensemble des investissements réalisés dans les différentes thématiques et en fonctionnement pour un total global pour la Ville de Port de Bouc de 4 400 713 euros.

Le détail est dans le tableau qui vous est présenté.

Comme vous avez pu le suivre dans les différents conseils municipaux, il y a à la fois la part de la Ville, mais

aussi la part de l'Etat, la part du Conseil Urbain, la part du Conseil Régional, etc. Tout est repris dans le rapport général pour l'année 2015.

Nous en avons beaucoup discuté, des précisions ont été données au moment du Conseil de Territoire, il y a les différentes thématiques que nous avons abordées lors de la décision, et vous avez maintenant la répartition de sa programmation par piliers dans la feuille qui complète le dossier.

Je pourrais vous en parler longuement mais je pense que vous l'avez lu, donc le débat est ouvert. Avez-vous des demandes de précision ou des interventions à formuler ?

M. GIANNANTONI. - En ayant travaillé le document, « dépenses de l'année 2015 par rapport au budget consacré », le premier poste est le développement urbain et le cadre de vie, le dernier est la santé ; par rapport aux sommes allouées est-ce que dans les années à venir vous avez des modifications au niveau de l'orientation ou est-ce que vous allez continuer comme cela ?

Mme le Maire. - Il ne faut pas le voir comme cela, c'est-à-dire qu'il y a des fonctions régaliennes de l'Etat, et ce sont des dispositifs pour ces sommes-là spécifiquement allouées pour les populations fragilisées comptabilisées dans les quartiers politiques de la ville. Par exemple, la lutte que nous voulons mener pour obtenir de l'ordre de soin sur notre territoire ne rentre pas là-dedans ; par exemple, notre travail mené en lien avec l'hôpital de Martigues pour installer un centre de consultation porté par l'hôpital de Martigues pour avoir des médecins généralistes supplémentaires sur la ville ne rentre pas dans ces sommes de la DSU. On va dire que c'est le droit commun, le cadre général. Par contre, il existe des actions plus ciblées en santé buccodentaire, nous travaillons

sur l'équilibre alimentaire, pour les personnes âgées sur l'équilibre en général, etc. des sujets qui sont repris dans les différentes thématiques de la Politique de la Ville qui accompagnent, comme par exemple le réseau diabète pour l'équilibre alimentaire, etc. Ce sont des actions spécifiquement ciblées en direction des populations dont nous avons déterminé qu'elles étaient malheureusement ciblées par rapport à leurs difficultés de vie.

Il y a donc beaucoup d'argent consacré en général pour la santé, mais dans la DSU où on cible les actions spécifiques en direction des populations des QPD : les Quartiers Politiques de la Ville ciblés par l'Etat, il y a des actions avec ces sommes-là.

Très honnêtement, je souhaiterais que les enveloppes générales augmentent. Nous allons attendre les décisions du nouveau Président, de son gouvernement, et de la future assemblée, pour voir quelles orientations vont être données. Mais dans les programmes présidentiels il n'a pas été fléché que l'argent public pourra augmenter en direction des politiques publiques, voire même le nombre de fonctionnaires devrait diminuer. Donc très honnêtement je ne suis pas en mesure de vous dire comment ça peut évoluer.

En tout état de cause, toutes les thématiques que nous avons dans le tableau doivent être explorées en Politique de la Ville. Pourquoi le développement urbain et le cadre de vie recueillent aujourd'hui beaucoup plus de participation ? Parce que nous sommes lancés dans un plan national de rénovation urbaine qui demande pour l'instant des études, demain des travaux, et donc ça ne va qu'augmenter puisque c'est le contrat de préfiguration qui nous engage ; donc à moins que le nouveau gouvernement choisisse d'abolir ce plan-là, auquel cas je pense que ça va être la révolution en France parce que nous ne sommes

pas la seule ville, je pense que ce poste-là sera mécaniquement appelé à augmenter ; pour les autres cela dépend des politiques publiques de l'Etat.

M. GIANNANTONI.- Merci.

Mme le Maire.- Y a-t-il d'autres questions ? (*Aucune autre demande n'est formulée*).

Le rapport c'est l'ensemble de ces trois parties, si vous n'avez rien à ajouter nous pouvons passer au vote.

Qui valide le rapport de la Politique de la Ville ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°3 est adopté à l'unanimité

4/ CONVENTION « OPERATIONS PROGRAMMEES D'AMELIORATION DE L'HABITAT » (OPAH)

Rapporteur : Madame Rosalba CERBONI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Ce rapport a également été vu en Conseil de Territoire où il a bien évidemment obtenu un avis favorable, ainsi qu'en Conseil de la Métropole.

Désolée, mais on assiste là aussi à une inversion de la réalité de la vie, mais bon.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? (*Aucune demande n'est formulée*)

Comme vous le voyez ça va compléter l'intervention sur le domaine social des logements sociaux. C'est une chose, et avec l'OPAH nous allons pouvoir intervenir auprès des propriétaires habitants et propriétaires bailleurs, en copropriété ou sur les Berges du Canal, pour permettre à ces propriétaires qui n'ont pas forcément beaucoup de moyens... ce

n'est pas parce qu'on est propriétaire que l'on est forcément très riche... donc permettre à ces propriétaires d'effectuer des travaux dans leur logement qu'ils ne pourraient pas faire s'ils n'étaient pas accompagnés, de façon à pouvoir améliorer la performance énergétique de leur logement en mettant des fenêtres PVC, ou un chauffage plus performant, etc. pour leur permettre de pouvoir diminuer leurs charges.

(Arrivée de Mme DI CESARE à 18 h 30)

M. BERNEX.- Le premier désir vient du copropriétaire ou du propriétaire, en fonction de son besoin ou de ce qui a été vu pour améliorer son habitation il est fait un état de plusieurs choses, le chauffage, les fenêtres, la peinture, l'isolation, etc. Est-ce que vous intervenez dans tous les domaines ou dans certains domaines très précis ?

Mme le Maire.- Par le biais de cette convention qui s'appelle l'OPAH, nous allons solliciter les partenaires qui vont pouvoir accompagner les propriétaires. L'Etat va également pouvoir mettre de l'argent, et cela va permettre à ces propriétaires qui n'arrivent pas à obtenir des prêts parce que peut-être que l'annuité de remboursement dépasse leurs capacités d'endettement, de pouvoir réaliser des travaux pour l'amélioration ou la réhabilitation énergétique de leur logement pour leur permettre de vivre mieux en payant moins de charges. Un plafond est déterminé, si vous gagnez 6 000.00 euros/mois vous n'obtiendrez pas l'OPAH. C'est un accompagnement pour les populations fragiles, mais qui ne sont pas reconnues comme étant des populations à accompagner par le dispositif Politique de la Ville ANRU. Nous ne trouvons pas cela juste ni sérieux, comme il faut agir pour l'ensemble de nos Ports de Boucains, pour ceux qui sont en difficulté, qui sont locataires. Le PNRU sera là, pour ceux qui sont en difficulté mais qui ont hérité d'un bien

ou qui ont réussi à se constituer la possibilité d'être propriétaire d'un petit bien modestement, mais avec une situation difficile, bref, ce que l'on appelle les catégories sociales moyennes en difficulté, l'OPAH est là pour les accompagner. On démolit 200 logements, on accompagne 150 logements, c'est une première phase.

Mme CERBONI.- 100 propriétaires occupants, 50 propriétaires bailleurs.

Mme le Maire.- Mais c'est compliqué parce que c'est au cas par cas.

M. BERNEX.- Quelqu'un qui a 1 500.00 euros de revenu et qui a 25 000.00 euros de travaux, quelle est votre implication ?

Mme CERBONI.- Il faut regarder si on peut y avoir droit ou pas, c'est sur le barème de l'ANAH.

Mme le Maire.- La Mairie mobilise, ensuite il y a des critères nationaux.

M. BERNEX.- C'est la Mairie qui prête l'argent ?

Mme CERBONI.- Non, elle subventionne. Ce qui a été négocié dans la convention c'est des parties de subventions.

Mme le Maire.- Un accompagnement. Ensuite il y a la délégation de l'aide à la pierre au niveau de la Métropole, etc. Il y a différents dispositifs, mais c'est toujours au cas par cas en fonction des revenus de chaque habitant qui sollicite cette aide. Ensuite un dossier personnalisé des travaux à réaliser, de leur performance, etc. est constitué. Mais les peintures ne sont pas prises en compte. Vous n'allez pas être accompagné pour repeindre l'appartement ou la villa.

C'est bien de poser de telles questions, ça permet de clarifier le fait que l'intervention de la Mairie pour faire en sorte que des personnes soient accompagnées ce n'est pas pour le

goût que l'on peut avoir à changer les peintures chez soi, c'est une intervention nécessaire pour que ces habitants puissent arrêter la détérioration de leur habitation, pour améliorer l'isolation de différentes façons.

Mme CERBONI.- Il faut qu'il y ait un gain énergétique de trente pour cent.

Mme le Maire.- Les dossiers sont à la disposition, si vous souhaitez les lire il n'y a pas de souci. Mieux on a l'information, mieux on peut y compris conseiller nos concitoyens dans ces démarches-là.

En tout cas, si on vous sollicite sur ces questions n'hésitez pas à dire que le service logement ou éventuellement Madame l'adjointe peuvent répondre globalement à ces questions, parce que dans le détail ce sera une mission bien spécifique avec un rendez-vous bien spécifique vers lequel nous les orienterons, parce que nous ne sommes pas compétents sur chaque cas individuel.

Mme CERBONI.- Ce n'est pas évident du tout.

Mme le Maire.- Vous avez raison de poser des questions, si on peut y répondre c'est volontiers, sinon on trouvera la réponse.

Y a-t-il d'autres interventions ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°4 est adopté à l'unanimité

5/ MODIFICATION DU TABLEAU DE FINANCEMENT POUR L'INSTALLATION DU SYSTEME DE VIDEO-PROTECTION

Rapporteur : Monsieur Boulenouar SIRAT (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Comme vous avez pu le constater il y a une baisse de subventions de la part du Conseil Départemental, donc il faut revoir les participations dans la répartition globale. Nous avons déjà abordé cette question.

M. BERNEX.- Concernant cette vidéoprotection j'ai fait 5 ou 6 demandes à différentes personnes pour essayer d'avoir le cahier des charges. Comme vous l'expliquiez avant, que dans la démocratie on pouvait consulter les dossiers, je n'ai eu accès à aucun dossier.

Mme le Maire.- Nous sommes des élus et pas des techniciens, le cahier des charges c'est très technique. Est-ce qu'il est finalisé ?

M. SIMITSIDIS.- Il est en phase de finalisation, nous n'avions pas les financements complets.

Mme le Maire.- Si vous le souhaitez, dès qu'il est terminé nous vous le ferons parvenir, mais ne confondez pas technique et politique. Mais il n'y a pas de problème.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°5 est adopté à l'unanimité

6/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : EQUIPEMENT SPORTIF

Rapporteur : M. Laurent BELSOLA (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?
(Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour ? L'unanimité, je vous remercie.

Le rapport n°6 est adopté à l'unanimité

7/ DEMANDE DE PARTICIPATION AUPRES LA FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS POUR UNE CAMPAGNE DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

Rapporteur : M. Michel SANTIAGO (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Nous nous l'étions dit, vous aviez eu des remarques convergentes avec ce que nous avons constaté, il faut essayer de voir comment faire. Ce n'est pas seulement sur la ville de Port de Bouc, beaucoup de maires nous le disent, c'est peut-être le changement de climat, je n'en sais rien, mais effectivement il y a des proliférations plus importantes cette année. On s'était dit qu'on allait faire en sorte cette année d'augmenter notre capacité à travailler sur la stérilisation, et comme nos moyens restent réduits et limités, nous proposons cette aide que pourrait nous donner « 30 millions d'amis » à cet effet. C'est l'objet de ce rapport.

M. DEPAGNE.- Je voudrais faire un petit commentaire très simple, on estime en France que les chats prélèvent 40 millions d'oiseaux par an, donc 40 millions d'oiseaux disparaissent chaque année à cause des chats errants ou domestiqués, un chat reste un chat. C'est la raison pour laquelle on voit de moins en moins d'oiseaux, surtout dans les villes.

Mme le Maire.- C'est un écosystème, c'est la vie, c'est le cycle de la nature et c'est très bien comme cela.

Mme PEPE. - Je rejoins Monsieur Depagne, c'est un effet de mode, on prend un chaton, c'est mignon, est-ce qu'il n'y aurait pas moyen de sensibiliser les enfants par le biais des écoles ; un chaton c'est petit, c'est mignon, mais il grandit et on ne s'en occupe plus. Est-ce que des associations ne pourraient pas venir sensibiliser les enfants dans les écoles, parce que les parents disent oui, mais après le chat est dans la rue parce que ça reste une charge. Est-ce qu'on ne pourrait pas imaginer une campagne de responsabilisation au niveau des animaux ? Je sais que c'est particulier, mais c'est aussi un acte citoyen.

Mme le Maire. - Je partage toute l'éducation à l'environnement qui passe par le respect animal, mais je ne pourrai pas me substituer aux décisions de l'Education Nationale. C'est de plus en plus compliqué de pouvoir rentrer durant le temps scolaire ; il n'y a pas longtemps nous avons voté le rapport sur la Politique de la Ville, vous vous souvenez qu'il y avait des campagnes sur la santé buccodentaire, sur le sommeil, etc. mais plus rien ne nous est autorisé durant le temps scolaire de ce côté-là. A ceci près de la bonne idée que vous avez, je ne pense pas qu'une municipalité puisse le proposer durant le temps scolaire ; rien ne nous empêche de voir avec les associations qui s'occupent des chats sur la commune, ou avec « 30 millions d'amis », avec tous ceux avec qui nous pouvons collaborer de façon réelle, mais je ne peux pas rentrer dans le domaine de la sphère privée ou d'associations qui n'ont pas pignon sur rue. En tout cas nous pouvons proposer à ceux avec lesquels nous travaillons d'aller dans le centre aéré ou autre.

Mme PEPE. - Pour sensibiliser sur le fait que ce n'est pas un jouet.

Mme le Maire.- En général les associations n'interviennent pas comme cela de façon bénévole, c'est malheureusement compliqué.

Mme PEPE.- C'était une proposition.

Mme le Maire.- Nous allons creuser la question.

M. DIDERO.- Juste pour savoir comment ça fonctionne par rapport à ces bons. Si un habitant voit des chats errants est-ce qu'il doit passer par l'association, est-ce qu'il faut qu'il rentre systématiquement en contact avec l'association ?

Mme le Maire.- Cela fait plusieurs fois qu'on en parle.

M. DIDERO.- C'est pour que ce soit bien clair dans mon esprit.

Mme le Maire.- Je veux bien recommencer. C'est une mission allouée à la municipalité par rapport à la salubrité publique qui est de devoir contenir des populations animales, il y a les nuisibles comme les rats, etc., donc il y a des campagnes ; concernant les animaux errants sur la voie publique il y a différentes responsabilités. En général le chat n'est pas un animal que l'on tient en laisse, il y a donc quelque chose de particulier par rapport aux chats qui est de contenir leur prolifération. Pour cela nous avons chaque année le rapport de la SPA notamment qui intervient ; mais il faut quand même que les associations ou les personnes qui interviennent pour notre compte soient homologuées... quand je dis « des personnes », c'est-à-dire qu'il faut qu'elles aient une institution et non pas un particulier derrière elles qui puissent nous permettre de dire quelles interviennent pour le compte de la Commune.

Maintenant, si vous avez une personne amoureuse des chats -il y en a pas mal sur la commune-, qui amène des animaux à stériliser pour leur compte, qui les donne après, c'est la

sphère privée, chacun mène sa passion et ses opinions comme il l'entend, c'est le respect de tout un chacun.

Mais la Commune doit pouvoir faire état de ce qu'elle paie dans un rapport annuel puisque c'est une responsabilité de la Commune. C'est pour cela que l'on travaille avec la SPA et que nous donnons une mission particulière à l'association que nous subventionnons pour travailler dans ce sens-là, association qui est connue et qui est très bien. Je sais qu'il y a quelques soucis, que des gens voudraient amener des chats chez un vétérinaire en dehors de Port de Bouc ; je suis le Maire de Port de Bouc, il y a déjà suffisamment de règles qui parfois nous empêchent de faire travailler les gens de la ville, pour que quand on puisse vraiment choisir je choisis résolument que l'on aille chez le vétérinaire de la commune. C'est en ce sens que je dis qu'individuellement chacun fait ce qu'il veut, pour le compte de la Commune nous avons choisi d'aller chez le vétérinaire de la commune, et pour le compte de la Commune c'est très encadré, nous devons faire un rapport annuel. Donc non, ce n'est pas possible que les choses se fassent au petit bonheur la chance, il faut que ce soit bien organisé.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? (*Aucune autre demande n'est formulée*)

Qui est pour ce rapport ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°7 est approuvé à l'unanimité

8/ DEPOTS SAUVAGES : FACTURATION DE FRAIS D'ENLEVEMENT

Rapporteur : M. Alain NOUGUÉ (*Lecture du rapport*)

M. GIORGETTI.- Dommage que ce ne soit pas plus cher.

Mme le Maire.- Monsieur le DGS, j'ai entendu tout le monde dire que c'est dommage que ce ne soit pas plus cher ?

M. SIMITSIDIS.- Il y a les amendes classiques et les poursuites classiques quand on repère, mais en plus, puisque in fine c'est nous qui enlevons et amenons les dépôts en décharge, on souhaite y compris le facturer. L'un n'empêche pas l'autre, c'est en plus pour pouvoir facturer puisqu'en plus du délit constaté on sollicite le remboursement des frais générés pour la mise en décharge.

Mme le Maire.- Par rapport à nos longues discussions auprès de la population, et quand ensuite ici, dans la salle délibérante nous en discutons, nous cherchons chaque fois à trouver une solution qui permette à la fois la prise de conscience, et à la fois pour nos services et nos comptes municipaux d'essayer d'appeler les gens à être raisonnables. C'est du travail que nous n'aurions pas à faire si les actes de civisme étaient respectés. Or, ça commence à être véritablement ennuyeux. Comme je vous le disais précédemment, il y a des maires qui sont assez en colère et qui pratiquent d'autres façons ; je n'irai pas jusque-là. Lorsqu'on porte les couleurs de la République il faut rappeler les règles de bonne conduite, sanctionner comme il se doit et rentrer aussi dans notre droit à budget.

M. BERNEX.- L'appareil photo c'est pour prendre les gens sur le fait ou pour constater qu'il y a un endroit...

Mme le Maire.- Les deux.

M. BERNEX.- Est-ce que vous irez jusqu'à ouvrir des poubelles pour faire des constatations ?

Mme le Maire.- C'est déjà fait. Lorsqu'il y a des gravats ou des immondices, selon l'état de ceux-ci bien sûr parce qu'il faut quand même un respect de la salubrité pour nos

personnels municipaux, notamment la police municipale, il nous est déjà arrivé de poursuivre un certain nombre de personnes qui ont été retrouvées et punies.

L'appareil photographique va nous permettre de cibler des endroits qui ne pourraient pas être couverts par la future couverture de vidéo protection, des endroits assez écartés, des endroits répétitifs, des endroits que l'on ne peut surveiller parce que les horaires sont adaptés aux dépôts sauvages mais pas au travail de nos employés, donc nous allons essayer d'être plus malins, je l'espère et je le souhaite, en tout cas montrer qu'on ne lâche rien. Comme on se l'est dit ensemble, cela fait longtemps que nous essayons de faire entendre raison de façon raisonnable, aujourd'hui il nous faut monter à un degré supérieur de prise de conscience.

Mme PEPE.- Quel est le coût de l'appareil pour la Commune ?

Mme le Maire.- Environ 1 500.00 euros.

M. DEPAGNE.- Il prend également des photos la nuit.

Mme le Maire.- Mais on ne vous dira pas où on le pose, parce qu'en payant cette somme-là nous avons tous les droits de le poser où on le veut, mais bien évidemment il ne va pas viser une fenêtre d'un particulier. Vous savez que si par malheur dans le champ de couverture des caméras il y a une fenêtre d'un quelconque étage, c'est obligatoirement flouté, nous intervenons sur la voie publique et pas à l'intérieur des domiciles.

M. DIDERO.- Ce genre d'incivilité est encore plus incompréhensible quand on pense que l'on a des déchetteries à proximité avec des horaires très extensibles.

Mme le Maire.- Il est de notre devoir non pas de donner une mauvaise image de notre ville, en tant qu'élus de notre commune nous nous devons de tirer notre commune toujours vers le

haut, et je vous le demande à toutes et tous, que vous soyez de l'opposition ou de la majorité. Mais il est aussi de notre devoir après entre nous à l'intérieur de notre ville, de toujours œuvrer pour que la morale, l'éthique, le civisme et les règles de vie en communauté soient respectés, c'est cela la véritable république, et c'est l'exemple que nous devons montrer, encore plus lorsque nous sommes élus, mais nous avons aussi ce devoir de l'inculquer autour de nous, c'est très important.

M. GIANNANTONI.- Le problème des amendes pose aussi le problème des recouvrements, est-ce qu'il serait possible d'envisager des procédures avec des Travaux d'Intérêt Généraux, une indemnisation qui permettrait de rétablir la situation, et je pense que ce serait aussi pas mal dissuasif ; si quelqu'un qui dépose quelque chose se retrouve à nettoyer toute une surface je pense que ça peut faire réfléchir.

Mme le Maire.- Cela c'est un jugement que le Maire n'est pas habilité à prononcer. Par contre, les services de police peuvent constater un écart à la loi avec un règlement, donc nous assortissons toutes les lois complémentaires locales, et avec tous les règlements dont ils disposent ils établissent la contravention. Par contre les Travaux d'Utilité d'Intérêt Général c'est un jugement.

M. GIORGETTI.- En plus il y a un suivi de la peine par quelqu'un de la justice. À une certaine époque nous avons eu pris des personnes pour des petits délits et il y avait un suivi de l'application des peines.

Mme le Maire.- Dans d'autres circonstances où le jugement a ordonné un litige nous recevons depuis fort longtemps des personnes qui doivent s'acquitter de leur TIG, et nous le faisons par ailleurs. Mais dans le cas présent du rapport, je ne peux pas assortir cela.

M. GIANNANTONI.- Peut-être faire un avertissement comme quoi la commune fera une ou des actions systématiques pouvant déboucher sur des Travaux d'Intérêt Général. C'est juste une possibilité.

Mme le Maire.- Je demande aux Services de regarder cette proposition qui est formulée pour voir si elle peut trouver une concrétisation quelconque. On approfondira le sujet.

Mme MICHEL.- Madame le Maire, je fais pas mal de kilomètres, dans la gestion des gravats il y a des transporteurs et des entreprises de BTP qui enlèvent des matériaux pour les mettre dans les déchetteries, la récupération de tous ces matériaux est très réglementée et très suivie, souvent le tri sélectif se fait, et depuis deux ou trois ans je vois de plus en plus de petits entrepreneurs ou des artisans qui déversent leurs gravats partout. Il m'est arrivé de suivre une camionnette qui n'était pas de Port de Bouc et qui déchargeait ses gravats. Est-ce que l'on peut relever la plaque d'immatriculation ? Je suppose que des artisans de Port de Bouc font la même chose ailleurs dans d'autres communes. Ça devient récurrent. Les week-ends notamment on voit des tas de gravats de travaux effectués dans les maisons qui sont au bord de la route, et ce sont des entrepreneurs.

M. SIMITSIDIS.- Si vous avez la plaque d'immatriculation vous appelez le poste de la police municipale ou en Mairie pour nous donner les informations afin que l'on puisse intervenir et appliquer la loi. Si vous approuvez le tarif on pourra confronter et bien sûr avoir des moyens de réflexion.

M. GIORGETTI.- La décharge est ouverte le dimanche matin.

Mme le Maire.- Attention par rapport aux gravats, en tant que particuliers il y a des règles à suivre mais vous êtes reçus, mais les entreprises doivent s'acquitter d'une somme. C'est nous qui subissons les conséquences de cela alors que nous n'avons pas créé cette situation. Souvent on dit « les jeunes », les gens qui sont en habitat social, maintenant on peut dire aussi certaines personnes qui font des travaux, qui les font peut-être au noir, etc. Finalement c'est une question de société, c'est la raison pour laquelle il est important pour nous de mener notre action tous azimuts à tout moment, et surtout ne pas stigmatiser notre commune dans ce sens-là. Parce que souvent on me parle du long du canal pour aller vers Kernéos, mais c'est la ville de Fos et pas celle de Port de Bouc. Quand bien même on voudrait aller retirer les gravats là-bas c'est compliqué, nous ne sommes pas chez nous. C'est délicat et vraiment pénible.

Donc nous allons essayer de continuer d'adapter notre lutte régulière et incessante pour que la raison soit la plus forte, et pour que tout ce que nous faisons de bien soit valorisé par rapport à ce que certains font de mal.

Qui est pour l'achat de l'appareil photo ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°8 est adopté à l'unanimité

9/ INTEGRATION DE LA VILLE D'ARLES A LA CONVENTION CADRE DES CENTRES SOCIAUX

Rapporteur : M. Patrick GUIRAMAND (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- On est toujours mieux quand on est nombreux.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. BERNEX.- Au sujet des centres sociaux et des villes qui y participent par rapport à ces gens qui ont décidé d'intégrer la ville d'Arles, combien y a-t-il de communes ?

Mme le Maire.- Une quinzaine.

M. SIMITSIDIS.- Il y a Marseille, Salon, Miramas, Vitrolles, Port de Bouc...

M. BERNEX.- Je croyais que c'était restreint.

Mme le Maire.- Ce sont des villes qui ont des centres sociaux, qui font partie de la Convention Cadre des Centres Sociaux.

Qui est pour ? La majorité, M. Pinet, le Groupe de M. Didero, M. Giannantoni, M. Bernex.

Qui s'abstient ? Le Groupe de Mme Pepe.

Je vous remercie.

Le rapport n°9 est adopté par la Majorité, M. Pinet, le Groupe de M. Didero, M. Giannantoni, M. Bernex - Abstention du Groupe de Mme Pepe

10/ MODIFICATION INDICIAIRE DE RÉFÉRENCE RELATIVE A LA FIXATION DU TAUX DES INDEMNITÉS VERSÉES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS.

Rapporteur : Mme Chérifa DOMINI (*Lecture du rapport*)

Mme le Maire.- Y a-t-il des demandes d'intervention ?
(Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour ? La majorité, M. Pinet, le Groupe de Mme Pepe, M. Giannantoni, M. Bernex.

Qui s'abstient ? Le Groupe de M. Didero.

Je vous remercie.

**Le rapport n°10 est adopté par la Majorité, M. Pinet,
le Groupe de Mme Pepe, M. Giannantoni, M. Bernex - Abstention du
Groupe de M. Didero**

11/ AUTORISATION DE DEROGATION A LA DECHEANCE QUADRIENNALE

Rapporteur : Madame le Maire

Vous le savez, il y a eu traitement de la carrière des agents de façon manuelle pendant longtemps, ensuite nous sommes passés à des logiciels. Mais pour que le logiciel fonctionne il faut rentrer les données dedans à la base. Au moment de la rentrée des données, il y a très certainement eu une donnée qui n'a pas été renseignée pour un agent, et dans le tableau d'avancement donné automatiquement par l'ordinateur cette personne a été oubliée. Vous imaginez bien ces agents qui font confiance, qui se disent *on n'a pas suffisamment d'évolution de carrière*, etc. et quand cet agent a regardé un peu combien il lui resterait pour la retraite, etc. elle s'est rendu compte qu'il y avait peut-être eu une erreur ; donc nous avons regardé avec attention et elle avait raison. Malheureusement il existe une règle qui est la déchéance quadriennale, c'est-à-dire qu'il n'est pas possible de remonter à plus de 4 ans. Mais c'est une erreur de notre part, donc je demande au Conseil Municipal de bien vouloir reconnaître l'erreur de la collectivité pour permettre à cette agent de dérouler normalement sa carrière eu égard à l'erreur que nous avons faite malencontreusement, en incriminant aucun autre agent d'avoir mal renseigné les cases, etc.

M. DIDERO.- Cela ne concerne qu'une seule personne ?

Mme le Maire.- Nous avons constaté cela pour une personne, j'espère que nous ne nous sommes pas trompés sur d'autres personnes.

Donc je vous demande de bien vouloir accepter de procéder à l'autorisation de dérogation à la déchéance quadriennale.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°11 est adopté à l'unanimité

12/CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE FRANCE HELICE

Rapporteur : Madame le Maire

Il y a quelque temps je vous disais que nous nous étions lancés à corps perdu dans l'installation d'un chantier de réparation navale que nous allons inaugurer en juin après un an de fonctionnement, tout cela pour être sûr que le business plan sur papier représente une véritable activité au quotidien par la suite. C'est le cas, donc nous allons procéder à son inauguration.

L'installation d'un chantier de réparation navale nous poussait à penser que notre désir sans cesse renouvelé de faire de notre ville comme atout le maritime, pourrait permettre de débloquer l'activité non pas comme ce fut par le passé, mais comme aujourd'hui l'activité maritime pourrait être développée.

Le Conseil de Territoire a axé une de ses grandes orientations sur la filière maritime, et je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer cette mise à disposition par le fait de signer une convention d'occupation du domaine public pour la société France Hélice qui veut s'implanter sur Port de Bouc. C'est quand même le constructeur d'hélices françaises. Ils viennent ici, ils se rapprochent, et je gage que se rapprochant cela assoie encore plus le renouveau de notre filière, et je vous demande de bien vouloir accepter cette possibilité de les accueillir sur notre commune.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. DEPAGNE.- Ce ne sont pas eux qui ont équipé le porte-avion Charles de Gaulle.

M. SIRAT.- Je peux certifier qu'ils ont mis les hélices des plus gros pétroliers au monde.

Mme le Maire.- Je peux vous dire aussi qu'ils travaillent sur les hélices hors eau. Vous avez dû voir sur Facebook qu'il y a des procédés de surélévation des navires pour que les hélices ne remuent pas le fond soit du canal, soit de l'endroit où ils naviguent, avec l'idée d'une ligne de flottaison, et de pouvoir utiliser la marée motrice mais le plus hors d'eau possible pour respecter encore plus le milieu marin et le milieu sous-marin. C'est une grande fierté pour nous de voir réapparaître chez nous quelques fleurons comme cela.

Je dois vous dire que lorsque la ville de Port de Bouc a émergé au Programme National de Rénovation Urbaine, nous avions en tête que ce pilier économique qu'il nous faut aussi travailler, excusez l'expression triviale, à l'huile de coude... parce qu'il faut que des entrepreneurs et des entreprises s'installent, c'est cela le monde économique, ce n'est pas un service public... nous avons vraiment travaillé pour ce Programme National de Rénovation Urbaine pour pouvoir avoir un poste financé par l'Etat -je vous l'avais présenté, Monsieur Raymond LOPEZ-, qui s'occupe plus particulièrement de la ville de Port de Bouc dans son développement économique. On voit que lorsqu'on a les moyens les résultats arrivent tout de suite, car nous sommes une ville qui a des potentiels magiques, incommensurables, malgré la situation actuelle, mais il faut y travailler. Jusqu'à présent c'était bien compliqué de prendre un bout de cerveau de Monsieur le DGS, plus un bout de cerveau de Monsieur le DGA, etc. Donc avoir une personne qui s'y consacre

nous donne d'autres moyens, et nous sommes en train de nous en rendre compte.

Il faut dire aussi que nous suscitons de plus en plus l'intérêt, puisque quand on est seul à porter un projet en vantant les mérites de notre commune, on nous regarde en disant *ils sont comme tous les élus, des amoureux de leur ville*, bon... mais lorsque petit à petit s'échafaudent des énergies autour de notre passion que nous avons pour notre commune, notamment notre fermier qui travaille dans le chantier naval, qui a fait son business plan, qui est un vrai professionnel, qui attire des professionnels autour de lui, petit à petit les choses deviennent sérieuses dans la tête de personnes qui n'y croyaient pas au départ, un peu comme la démarche de la culture.

Qui est pour ? L'unanimité, je vous en remercie.

Le rapport n°12 est adopté à l'unanimité

13/ CESSION PAR LA COMMUNE DE TERRAINS COMMUNAUX SIS LES BERGES DU CANAL

Rapporteur : Mme Béatrice GIOVANELLI (*Lecture du rapport*)

Les occupants concernés par cette cession, ainsi que les conditions et les caractéristiques de vente sont précisées dans le tableau ci-annexé. Cela concerne un terrain occupé à usage d'habitation dont l'acquéreur est Monsieur Joachim Prestia, pour une surface de 369 m², et un terrain à usage de garage dont l'acquéreur est Monsieur Michel VASSIA, d'une surface de 31 m².

Mme le Maire.- Pas de demande particulière ? (Aucune demande n'est formulée)

Qui est pour ? La majorité, M. Pinet, le Groupe de Mme Pepe.

Qui s'abstient ? M. Bernex, M. Giannantoni, le Groupe de M. Didero.

Je vous en remercie.

Le rapport n°13 est adopté par la majorité, M. Pinet, le Groupe de Mme Pepe - Abstention de M. Bernex, M. Giannantoni, le Groupe de M. Didero

Mme le Maire.- Chers amis, l'ordre du jour est épuisé.

Mme PEPE.- J'ai une question diverse.

Mme le Maire.- Vous m'avez envoyé la question du mois de mars 2016 concernant les chiens.

Mme PEPE.- Je me suis trompée.

Mme le Maire.- Allez-y, mais prenez garde quand même, je veux bien recommencer à avoir une certaine clémence et une certaine souplesse en ce qui concerne le règlement intérieur du Conseil Municipal, mais je vous en conjure, n'en n'abusez pas.

Mme PEPE.- Je respecte le règlement et je vous poserai la question au prochain Conseil Municipal.

Mme le Maire.- Si vous voulez. Merci de votre compréhension.

Chers collègues, le Conseil Municipal ayant épuisé l'ordre du jour, la séance est levée.

La séance du Conseil Municipal est levée à 19 h 10